

ANNEXE III

GRILLE HORAIRE BTS BANQUE–CONSEILLER DE CLIENTÈLE (PARTICULIERS)

	Horaire hebdomadaire		Horaire global annuel
	Global	a + (b)	
Culture générale et expression (U1)	3	2 + (1)	84
Langue vivante étrangère (U2)	2	1 + (1)	56
Gestion de la relation client (U3)	7	3 + (4)	196
Développement et suivi de l'activité commerciale (U4)	8	5 + (3)	224
Environnement économique, juridique et organisationnel de l'activité bancaire (U5)	6	3 + (3)	168
Ateliers de professionnalisation	4*	1 *+ (3)	112 *
TOTAL	30	15 + (15)	840 **
Enseignements facultatifs :			
- Langue vivante 2	2	2	56
- Certification professionnelle	2	2	56
Accès en autonomie aux équipements professionnels	3	3	84

Répartition a + (b) :

a = horaire en classe entière

(b) = horaire en classe dédoublée quand l'effectif le justifie. Cet horaire correspond soit à des travaux dirigés soit à la conduite d'activités professionnelles

* 1 heure élève hebdomadaire dans le cadre des ateliers de professionnalisation, co-animée par 2 professeurs ou formateurs (un professeur ou formateur assurant l'enseignement de culture générale et expression et un professeur ou formateur assurant l'un des enseignements du domaine professionnel), soit 2 heures professeur

** Horaire calculé hors période de formation en entreprise